

**Zeitschrift:** Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

**Herausgeber:** Société de communication de l'habitat social

**Band:** 49 (1976)

**Heft:** 3

**Rubrik:** Bibliographie

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 27.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Bibliographie

### **Analyses des aptitudes naturelles et des possibilités de l'utilisation des sols des régions de montagne dans le cadre de l'aménagement du territoire**

19

Auteur: Peter Gresch, dipl. phil. II / géographe SIA, Institut ORL, 8006 Zurich

Editeur: Institut fédéral de recherches forestières, 8903 Birmensdorf ZH

Prix de l'ouvrage: Fr. 20.—. Les commandes sont à adresser à l'éditeur. L'ouvrage est rédigé en allemand, mais comprend un résumé en français, que nous publions ci-dessous.

#### Résumé de l'ouvrage

A l'exemple de la région de Goms (Valais).

Les techniques de planification utilisées jusqu'à présent en Suisse ont été élaborées sur la base des expériences acquises dans le cadre de l'aménagement local sur le Plateau suisse. Les mêmes méthodes furent appliquées aussi bien à l'échelon régional que local, avec la seule différence que plusieurs communes étaient alors prises en considération.

Le procédé décrit fournit des informations spécifiques au niveau de la région. En plus de cela, il tient compte des besoins propres aux régions de montagne.

Afin de pouvoir déterminer les activités économiques réalisables dans une région de montagne, il importe de connaître les possibilités d'utilisation des terres en tenant compte des exigences spatiales. Les mêmes terrains pouvant être utilisés de façons différentes, il en résulte des conflits qui seront réglés en fonction des priorités fixées. Les affectations des sols proposées permettent à l'aménagiste et à l'organe politique chargé de prendre les décisions de prévoir les effets de l'utilisation future de l'espace. Sur la base de ces propositions, le plan directeur partiel «urbanisation et sites» pourra être élaboré conformément à la nouvelle loi fédérale sur l'aménagement du territoire.

Lors de l'analyse de ses aptitudes naturelles, un terrain est étudié en fonction des possibilités d'utilisation qu'il offre. Les résultats de cette analyse sont présentés pour chaque catégorie d'affectation sous la forme de cartes d'aptitudes naturelles. L'analyse de l'utilisation des terres a pour but de déterminer leur affectation optimale sur la base de toutes les utilisations possibles. En fait, les cartes d'affectation des sols résultent de l'assemblage des différentes cartes d'aptitudes naturelles. Il appartient à l'organe politique responsable de décider, sur la base de considérations économiques globales, quelles sont parmi les utilisations éventuelles celles qui devront être réalisées.

La relation absolument nécessaire entre l'espace dis-

# STO REP

ENTRETIEN

**Volets à rouleaux**  
bois, plastique, métal

**Tentes de balcon**

**Stores à lamelles**  
et stores à lamelles verticales

**Portes coulissantes en bois**  
et plastique

**Storep S.A.**  
1005 Lausanne

**Tél. 021/22 21 70**  
Rue César-Roux 13

## R. BORGNANA S.A.

**Papiers peints**

**Lausanne**

**Tél. 23 24 45**

Beau-Séjour 1 (Annexe B. C.V.)



### Réfections de cheminées

par tube flexible en acier inox  
FUMINOX. Poids au mètre: 3,2 à  
32,9 kg. suivant diamètre.

Longueur: jusqu'à 50 m. d'un seul tenant. Epaisseur: de  
2,25 à 3,75 mm. ø de 10 à 60 cm.

Agréé par l'Etablissement cantonal d'assurance incendie.  
**GARANTIE 10 ANS. DEVIS SANS ENGAGEMENT.**

Agence suisse romande: **J.-P. COPPEY, case postale,**  
**1000 Lausanne 20, tél. (021) 25 20 00.**

Fabrique d'ascenseurs et monte-charge

## Sabiem

A. Born & C<sup>ie</sup> - rue Carteret 22 - 1202 Genève

Vente - montage - transformations -  
réparations et entretien de toutes marques

Tél. 022/33 47 00

Bureau de vente: 2, route des Jeunes,  
1227 La Praille - Tél. 022/42 81 07

ponible, la fixation des buts économiques et l'option des pouvoirs politiques en la matière, est ainsi assurée. Ces trois éléments d'aménagement en montagne sont alors pris en considération, compte tenu de leur action réciproque. De plus, une certaine garantie est donnée de pouvoir proposer des solutions réalistes et adéquates.

Le travail se fait en sept étapes:

*1re étape:* Inventaire des activités économiques envisagées.

*2e étape:* Analyse des conditions du milieu naturel requises pour la réalisation des différentes activités économiques. Une fois les critères économiques définis, sur lesquels seront basées les activités choisies, les conditions de milieu indispensables sont formulées. Celles-ci peuvent être exprimées au moyen de facteurs topographiques (par exemple déclivité, exposition, altitude, etc.). Pour se faciliter la tâche, on groupe ces caractéristiques par classes (par exemple déclivité entre 0 et 10 %, 11 et 20 %, etc.).

*3e étape:* Analyse du terrain selon les facteurs topographiques, permettant d'apprécier les conditions du milieu naturel (données spatiales). Pour étudier une région, on se sert d'un réseau de coordonnées dont chaque point d'intersection fait l'objet du relevé codé des facteurs topographiques. Selon les circonstances, les données spatiales peuvent être extraites des cartes thématiques spéciales ou des cartes topographiques usuelles.

*4e étape:* Elaboration des cartes d'aptitudes naturelles pour les différentes catégories d'affectation. A chaque point de relevé, l'aptitude naturelle du sol est déterminée selon un barème d'appréciation préétabli. Lorsque les conditions du milieu naturel correspondent aux conditions écologiques requises, la surface considérée est affectée à l'activité économique appropriée. Les surfaces isolées étant éliminées, seuls les espaces d'une certaine étendue et d'un seul tenant sont traités. Les résultats sont concrétisés sous forme de cartes des aptitudes naturelles pour chaque catégorie d'affectation (par exemple agriculture).

L'analyse de l'utilisation des sols ne suit pas directement l'analyse des aptitudes naturelles. Il appartient premièrement aux instances politiques concernées de déterminer les critères de développement de la région, et de préciser l'ordre de priorité des activités futures.

*5e étape:* Fixer dans quel ordre les différentes cartes d'aptitudes naturelles sont traitées lors de l'analyse de l'utilisation des sols.

*6e étape:* Elaboration des cartes d'affectation à l'aide des cartes d'aptitudes naturelles. Le règlement des conflits résultant des différentes utilisations des sols s'effectue selon les priorités établies. Différentes possibilités d'utilisation se présentent selon que les catégories et genre d'affectation sont traités dans tel ou tel ordre. On aboutit ainsi à des propositions d'affectation provisoires parce qu'il n'est pas possible de prévoir l'exploitation future de toutes les surfaces. Il reste par exemple des terrains n'ayant pu être affectés à aucun genre d'utilisation lors de l'analyse des aptitudes des sols, mais qui doivent être soumis à une exploitation agricole ou sylvicole afin d'assurer une utilisation contrôlée (surfaces problématiques de premier ordre). En outre, certaines surfaces pour lesquelles une utilisation est prévue, ne sont pas l'objet d'une exploitation proprement dite (par exemple piste de ski). Dans ces cas-là, une exploitation agricole limitée est cependant envisagée, même si le terrain en question ne s'y prête guère, afin de le maintenir ouvert (surfaces problématiques de deuxième ordre).

*7e étape:* Traitement des surfaces problématiques et leur intégration dans la proposition d'affectation provisoire.

Cette étape conduit au but final de toute l'opération, à savoir une proposition d'affectation définitive des sols.

Cette façon de procéder présente, sur les méthodes utilisées jusqu'à présent, l'avantage majeur de pouvoir

— prendre en compte tous les genres d'utilisation possibles en montagne, en fonction de leur interdépendance,

— utiliser des ordinateurs pour la préparation des cartes d'aptitudes et d'affectation des sols. Grâce à la rapidité des opérations, il est possible d'élaborer différentes variantes d'utilisation des sols, même lorsque la quantité des données est considérable.

— déterminer dans de courts délais les répercussions des différents buts fixés en matière de développement régional,

— se servir à l'avenir de la banque de données du Bureau fédéral de statistique: les différentes étapes peuvent être répétées à volonté par la suite,

— présenter les résultats de l'analyse sous forme également accessible au non-spécialiste.

Ce procédé est applicable à des régions, à des groupes de communes et à des communes isolées de nos montagnes, pourvu que les différentes étapes soient adaptées aux conditions locales et régionales.

Trad. R. Amiet